

# TOUR D'HORIZON

## de Saint-Michel-d'Aurance

Bulletin municipal

N° 8 Juillet 2010

### Le Mot du Maire

"Comme le temps s'en va d'un pas précipité"

C'est ce vers du poète qui me vient à l'esprit en constatant avec quelle rapidité le temps s'écoule. Il me semble que nous venons de commencer cette année 2010. S'il n'est pas rare d'entendre dire dans les conversations de tous les jours que l'on ne voit pas le temps passer, il est vrai qu'une année est un espace de temps très court. L'échelle temps des projets communaux se situe quant à elle sur plusieurs années, si bien que le bilan d'une année donne souvent l'impression que peu de choses ont évolué. Cependant cette année 2010 verra la réalisation de la première réserve incendie dans le village, une seconde à l'automne au quartier du Mazel, divers travaux d'entretien sur le patrimoine communal. Des projets, le raccordement postal, la pose d'un columbarium... et enfin la finalisation du projet Bar-Restaurant Multiservices pour une ouverture programmée début octobre.

Bonne lecture, Bien à vous tous

Christophe Volle

### Opération brioches

L'opération brioches a rapporté la somme de 315 €. Merci aux fidèles bénévoles et généreux donateurs .

### Association ADMR

L'association est très présente sur notre commune.

Ses bénévoles sont très attachés à un des fondements de l'action associative qui est d'animer et de créer le lien social.

Elle organise les après-midi récréatifs du mois d'octobre au mois de mars (1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardi du mois). Une dizaine de personnes viennent jouer aux cartes et déguster des petits gâteaux, c'est surtout un moment de partage !

Un spectacle est offert par la mairie de St-Michel-d'Aurance, l'intégralité des recettes sont reversées à l'association au profit de son action sociale. Le spectacle présenté au mois d'octobre a enchanté le nombreux public (plus de 100 spectateurs) qui y a assisté.

### *Opération tranquillité vacances*

Vous pouvez désormais signaler vos absences tout au long de l'année. Pour faciliter cette démarche et d'autres, une adresse internet est à votre disposition. Vous êtes en contact direct, avec la communauté de brigades du secteur.

Vous pouvez également y laisser un message de demande de renseignement.

Contact : [cob.le-cheylard@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.le-cheylard@gendarmerie.interieur.gouv.fr).

Téléphone : 04 75 29 01 22

La gendarmerie a également mis en place un formulaire de demande individuelle qui est téléchargeable à cette adresse :

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/fre/sites/gendarmerie/zooms/vacances-partir-en-toute-tranquillite>

Il ne vous reste plus qu'à vous présenter à la brigade dépendant de votre lieu de résidence, de la leur remettre et à vous souhaiter de bonnes vacances.

# Les petits potins de l'école

L'école compte 28 élèves : 12 en maternelle et 16 en primaire.

À la suite du départ de Béatrice Hubac, Frédéric Besson a pris le poste de directeur et s'occupe de la classe de maternelle.

Etant en congés maternité Aline est remplacée depuis début janvier par Régis Caquard, qui assure le primaire jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Nous sommes tous très heureux pour Aline et sa petite famille qui s'est agrandie, nous leur souhaitons plein de jolies choses à venir et une bienvenue à Romain.

Le contrat de Sandra a pris fin en janvier, Céline a pris le relais et la remplace.

## Brèves :

Tous les enfants de l'école se sont rendus à la médiathèque du Cheylard afin d'y passer un après-midi pour se familiariser avec ce lieu culturel.

Pour la rentrée des classes, les enfants de primaire sont allés au cinéma découvrir l'une des plus grandes comédies musicales de l'histoire du 7<sup>e</sup> art : « *Sous la pluie* ».

En octobre, ils se sont rendus à Privas afin d'assister à une représentation de théâtre nommée « *Les trois contes* ».

Le 12<sup>e</sup> printemps des poètes s'est déroulé pendant le mois de mars, tous les enfants ont assisté à un spectacle animé par Rachel Navarro intitulé « *Bouquet de poèmes* ».

Des sorties au cinéma et une visite au parc animalier à Peaugres ont été faites durant l'année.

Les parents d'élèves et les enfants remercient tous ceux et celles qui nous aident à récolter les fonds nécessaires pour financer les sorties scolaires des enfants.

*Les enfants à la sortie du parc animalier à Peaugres mai 2010*



## Etat Civil

### Naissance

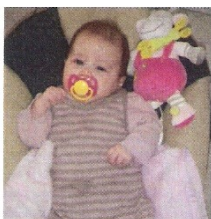
Marie Vincent,  
le 8 août 2009



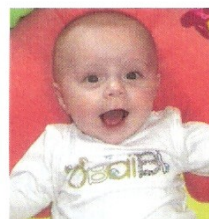
Quentin Dion,  
le 6 décembre 2009



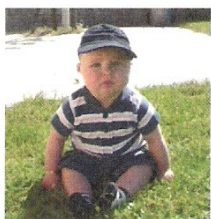
Alexane Volle,  
le 24 novembre 2009



William Lacour,  
le 12 janvier 2010



Quention Fargier,  
le 2 décembre 2009



### Décès

Aline Marlin, le 28 décembre 2009  
René Dessus, le 10 janvier 2010  
Henria Coq, le 26 avril 2010

# Le débroussaillage

Les incendies en Ardèche représentent un grave danger pour nos forêts et notre patrimoine naturel, mais aussi pour les personnes et les biens de chacun. Aussi, afin d'assurer leur protection, le débroussaillage autour des installations de toute nature est obligatoire depuis 1985 (article 322.3 du Code Forestier).

L'absence de débroussaillage autour d'habitations ou d'installations engendre une concentration des moyens de secours sur ces équipements pour leur sauvegarde au détriment d'une lutte intensive contre le feu de forêt.

Si votre propriété est située :

en zone urbaine (zone U), définie par le document d'urbanisme en vigueur dans votre commune : Plan d'Occupation des Sols (POS) ou Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou fait partie d'un lotissement, d'une ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) ou un terrain de camping et de caravaning ; vous devez débroussailler la totalité de votre propriété, même en l'absence de toute construction ;

En zone non urbaine, vous devez débroussailler dans un rayon de 50 mètres autour des installations, même si cette zone empiète chez votre voisin. Sont considérées comme installations toutes infrastructures humaines, même ponctuelles : maisons d'habitation et toutes les dépendances, de la piscine ou cabanon, du bâtiment à usage industriel aussi bien qu'agricole et habitable (occupés ou non) ou présentant une activité humaine.

Une ruine n'est pas concernée par la réglementation ; à cheval sur une zone urbaine et une zone non urbaine, vous êtes soumis aux deux réglementations, vous devez débroussailler entièrement et ce, quelle que soit sa surface, la partie de votre parcelle qui se trouve en zone urbaine et le complément à 50 m pour la partie qui se trouve en zone non urbaine à partir de votre maison.

Malgré toutes les actions entreprises par les collectivités territoriales, la mise en sécurité des habitations dépend directement de leur propriétaire. Débroussailler est une action à votre portée qui permet d'assurer la protection des personnes et des biens, la sécurité de vos enfants et de votre maison.

En effet, le débroussaillage :

- ☞ ralentit la propagation du feu ;
- ☞ diminue sa puissance, donc les émissions de chaleur et de gaz ;
- ☞ évite que les flammes n'atteignent des parties inflammables de votre habitation (volet en bois, charpente apparente, gouttière en plastique).

Un feu puissant, attisé par le vent, dessèche et embrase tous les végétaux sans discernement, même les oliviers de votre jardin. Sur un terrain débroussaillé, le feu passera rapidement sans grand dommage et le travail des sapeurs-pompiers sera facilité.

## La vie au village

En matière d'animation, les membres du CCAS avaient décidé en 2009 d'organiser une sortie au profit des Aînés.

Ainsi donc, le 12 septembre, vingt-et-une personnes accompagnées de trois représentants du CCAS se sont rendus à « la Terrine » dans la Drôme pour passer la journée. Après un déjeuner copieux et convivial dans une immense salle où se côtoyaient des groupes de diverses régions, les participants ont pu apprécier la qualité des installations d'élevage et la production maraîchère. Une météo clémente a permis à chacun de s'adonner à des activités de son choix (boules, danses, promenade). C'est en début de soirée que la délégation de Saint-Michel est rentrée de ce périple drômois qui a laissé un souvenir unanimement apprécié.



Le Noël des enfants a été, quant à lui, plus traditionnel. Le 13 décembre, une cinquantaine de bambins se sont retrouvés à la salle des fêtes. Les enfants et leurs parents ont pu apprécier le spectacle de la compagnie Daruma « *La légende oubliée* » qui a conté l'histoire du Père Noël : marionnettes, castelet d'ombres, jonglage

lumineux, lumière noire.

L'après-midi s'est achevé autour de friandises et d'un goûter bien apprécié.



# Les avancements du bar-restaurant multiservices

## UN PROJET BIEN ENGAGÉ !

Comme vous le savez, l'année 2010 verra l'aboutissement du projet de bar-restaurant et multiservices qui a été décidé par la précédente mandature.

Débutée en octobre 2009, la construction du bâtiment se poursuivra jusqu'en juin 2010, pour une mise à disposition en gérance en août et un début d'exploitation fixé à ce jour au 1<sup>er</sup> octobre.

De conception moderne et respectueuse de l'environnement, cette construction respecte la démarche BBC (bâtiment basse consommation). D'agencement bioclimatique et très bien isolé avec de la fibre de bois, le bâtiment devrait être économe en énergie pour le chauffage.

Ce dernier est assuré par un poêle à bois à granulés thermo bouilleur. On peut aussi signaler la récupération des eaux de pluie pour les sanitaires, éventuellement l'arrosage et le prééquipement en faisceaux pour l'installation future de panneaux solaires pour l'eau chaude et la production d'électricité.

Les entreprises qui concourent à la réalisation du bâtiment sont : Lextraît (gros œuvre et maçonnerie), Pierrefeu (charpente et couverture), Martin (menuiserie), Barbado (armatures métalliques), Socebat (isolation et finitions intérieures), Sartre (carrelage), Bonhomme (électricité) et Parot-Clauzier (plomberie et chauffage).

Côté activité, l'exploitation devrait être confiée à M. et M<sup>me</sup> Chamoulaud, actuellement sur l'île de la Réunion. Conformément au cahier des charges, les services proposés comprendront une activité bar, une restauration variée intégrant la cantine au profit des enfants de l'école à compter du 1<sup>er</sup> octobre et un espace multiservices associant vente de denrées non périssables, fourniture de produits postaux notamment. En fonction du projet des gérants, d'autres services pourront être assurés.

Nous ne manquerons pas de vous en informer.

## 16<sup>e</sup> rassemblement des Saint-Michel de France

20, 21 et 22 août 2010 à St-Michel-de-Chabrilanoux

Pour de plus amples renseignements adressez vous à :



Monique Pizette :  
tél. 04 75 66 22 43  
06 69 64 87 63  
mmmcpalix@gmail.com

Pauline Perochon :  
tél. 06 74 85 14 95  
paulineperochon@yahoo.fr

Jean-Claude Pizette :  
Tél. 06 46 36 16 82  
bourdigas@gmail.com

Bulletin municipal de Saint-Michel-d'Aurance 07160 (Ardèche)  
Rédaction : Céline Sausse et Nathalie Lavis.  
Directeur de la publication : Christophe Volle  
photos : Mairie de St Michel-d'Aurance et Claude Fougeirol  
Impressions Chevalier 07160 Le Cheylard N° 85  
Dépôt légal : 3<sup>e</sup> trimestre 2010



## Informations utiles à conserver

Nous avons une ligne de transport qui fonctionne une semaine sur deux, assurée par Aurance Taxi, afin de vous rendre au marché du Cheylard (mercredi matin).  
Horaire de passage :

**Aurance : 8 h 24 / Le village : 8 h 26**

**Le Mazel : 8 h 29 / Vidalon : 8 h 31**

Horaire pour le **retour au départ du Cheylard à 11 h 30.**

Coût du service : **2,50 € l'aller simple, 4 € l'aller-retour.** Il est prudent de réserver à l'Office du tourisme : 04 75 29 18 71, jusqu'à la veille (16 h).

La Bibliothèque est ouverte les mardis après-midi de 15 h 30 à 16 h 30.

Le boulanger passe dans notre commune les lundis et samedis entre 11 h/11 h 30.

## Horaires d'ouverture de la mairie

lundi et vendredi de 8 h 45 à 11 h 30 et de 13 h 45 à 18 h.

e-mail : [mairie.stmicheldaurance@orange.fr](mailto:mairie.stmicheldaurance@orange.fr)

site internet : [www.stmicheldaurance.wifeo.com](http://www.stmicheldaurance.wifeo.com)

## Correspondante Terre Vivaroise

Cécile Viruega Tél. 04 75 29 17 91

## En cas d'urgence vous pouvez joindre :

Christophe Volle tél. 06 78 71 97 19

[christophe.volle@sfr.fr](mailto:christophe.volle@sfr.fr)

Thierry Gilbert tél. 04 75 64 57 61

Raymonde Wojcieszko tél. 04 75 29 00 04

Nathalie Lavis tél. 04 75 29 41 21